

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ECFIN-03** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Giorgio CHIARION CASONI**  [**Giorgio.Chiarion-Casoni@ec.europa.eu**](mailto:Giorgio.Chiarion-Casoni@ec.europa.eu)  **+352 4301-36404**  **1**  **1er trimestre 2020**  **2 ans**  ** Bruxelles 🞭 Luxembourg  Autre: ……………..** |
|  | **🞭  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L'expert/e contribuera à former une équipe dynamique et très motivée et préparera en particulier la mise en œuvre du programme InvestEU pour le prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027). Il/elle apportera également son soutien à la mise en œuvre des initiatives de financement à long terme, y compris celles relevant du Plan d’Investissement pour l'Europe (IPE).

Dans ce cadre, l'expert/e doit :

* fournir des conseils d’orientation politique et formuler des propositions sur le rôle de l'UE dans la facilitation des financements à long terme relevant de la responsabilité de l'Unité, y compris ceux couverts par le programme InvestEU et l'IPE,
* soutenir la conception des produits financiers (y compris produits financiers combinés) dans le cadre du prochain CFP et des évaluations y relatives,
* contribuer à la préparation des accords de garantie InvestEU et à la négociation de ces accords avec le groupe BEI et d'autres partenaires potentiels de mise en œuvre,
* développer et maintenir un réseau avec des autorités du secteur public, des promoteurs privés, des institutions financières et des investisseurs institutionnels, et participer activement au maintien des relations avec lesintervenantsexternes,
* organiser et participer à des réunions, séminaires, conférences, groupes de réflexion, comités et groupes de travail avec diverses parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission,
* préparer des documents d’orientation politique, des rapports, des notes d'information et du matériel informatif sur les infrastructures, les programmes IPE et InvestEU, le financement à long terme et les autres questions traitées par l’Unité.

À cet égard, le/la candidat/e sera assisté/e et encadré/e par une équipe spécialisée, conviviale et spécialement consacrée au projet, en étroite collaboration avec les autres Unités ECFIN, services de la Commission et institutions.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, finance ou ingénierie.

Expérience professionnelle

Il/elle devra justifier d’au moins 15 ans d’expérience professionnelle liée au secteur financier, ainsi qu’une expérience pratique des structures et produits financiers combinés, de préférence en lien avec une expérience directe dans la mise en application d’instruments financiers. Une expérience confirmée dans le domaine des garanties, des financements structurés et de projets, de la finance d’entreprise et/ou des instruments financiers ainsi qu’une expérience pratique du travail dans ou avec les institutions financières internationales et/ou les institutions nationales de promotion économique constitueraient un avantage non négligeable.

Il/elle devrait avoir de solides compétences analytiques et être en mesure de faire des jugements judicieux ainsi qu’avoir la capacité de travailler dans des délais serrés et de réagir rapidement et efficacement à des situations imprévues. Il/elle devrait posséder de très bonnes compétences rédactionnelles et communicatives, une aptitude à produire des rapports clairs et concis ainsi qu’une aptitude à communiquer avec les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission, en particulier avec les institutions financières.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une parfaite connaissance de l'anglais est requise et la maîtrise d'au moins deux autres langues de l'UE serait un avantage.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.